

BENOR RAPPORT ANNUEL 2020





Association pour la gestion de la marque BENOR
Rue du Lombard 42 -1000 Bruxelles
Tel: 02 511 65 95 - Fax: 02 514 18 75
www.benor.be / info@benor.be



Table des matières

1) Préface

2) Promotion

3) Commission d'Avis Techniques de la Construction:

- Procédures pour le traitement des plaintes, rapport du BUCP
- Plate-forme d'accès unique pour les données de certification

4) Lancement d'un système de référence BENOR Vert:

5) Réunions depuis la dernière Assemblée Générale



Chère lectrice, cher lecteur,

Le marque BENOR, vu le nombre de fabricants concernés, est un élément important dans le secteur de la construction.

Les entrepreneurs souhaitant prouver que les produits mis en œuvre sont conformes aux normes en vigueur ou les utilisateurs souhaitant plus de garanties quant à la qualité des produits achetés se tournent rapidement vers la marque BENOR. Cette garantie de qualité est souvent réclamée, que ce soit pour les granulats, le béton ou les protections anti-effraction. La marque de conformité collective est par conséquent un concept essentiel dans le secteur belge de la construction. De même, la marque est largement soutenue puisqu'elle est intersectorielle et non propre à un secteur déterminé. Le secteur de la construction est toutefois le principal utilisateur du système BENOR.

La marque BENOR existe depuis plus de 60 ans déjà et s'efforce depuis des décennies d'œuvrer pour l'amélioration des différents produits, notamment ceux utilisés dans un processus de construction. BENOR est la propriété du NBN, qui en a assuré la gestion jusqu'en 2011. Depuis la constitution de l'asbl BENOR, la marque a reçu un nouvel élan en tant que marque volontaire. Cependant, le message est resté le même : BENOR est un gage de qualité.





Depuis sa constitution, BENOR est l'instrument par excellence pour l'application effective de la normalisation, qu'elle promet de facto. La marque BENOR crée une plus-value au marquage CE, sans faire obstacle aux règles de la concurrence. A l'aide d'organismes de certification, la marque fournit un contrôle de qualité supplémentaire, donnant aux utilisateurs plus de certitudes en matière d'aptitude à l'emploi, de fiabilité, d'origine, de sécurité et de responsabilité. Comme indiqué, ce contrôle est réalisé depuis longtemps indépendamment des pouvoirs publics, de sorte que les principes d'un marché intérieur ouvert gardent leur place essentielle. Ce rôle fondamental est également préservé grâce au consensus régnant dans le cadre de l'élaboration des différents documents normatifs et règles de certification. En effet, ce consensus doit être présent, mais aussi représentatif en vue de l'acceptation du marché.

Le présent rapport d'activité démontre que le temps a seulement entraîné une érosion structurelle superficielle, mais n'a pas érodé les fondements de l'objectif. Aujourd'hui et à l'avenir aussi, BENOR veillera à la fiabilité des produits grâce à la normalisation et à la certification. Les réunions des Commissions d'avis techniques et les Groupes de travail apportent leur pierre à l'édifice en étudiant de nouveaux produits et en réalisant systématiquement une analyse de risques.



La qualité n'est pas un fait établi, mais un objectif pour lequel les membres de BENOR s'engagent au quotidien. La marque BENOR est donc un début de preuve que l'entrepreneur a utilisé des matériaux créés par des fabricants disposant d'une aptitude technique et d'une intégrité professionnelle suffisantes. Cela signifie à son tour que l'entrepreneur ne devra pas toujours produire toutes les pièces justificatives, mais que la preuve découle du certificat et donc de la marque. La marque intègre donc les contrôles que les utilisateurs jugent importants. Pour éviter paperasserie administrative et perte de temps inutile, l'entrepreneur a donc tout intérêt à utiliser des produits certifiés BENOR. De plus, tout entrepreneur n'étant pas suffisamment au fait de la composition de certains produits n'aura pas à se renseigner et à se documenter pour un placement ponctuel, mais pourra se reposer sur le label présent. Ces produits font l'objet de contrôles minutieux nécessitant du temps et des moyens, mais en contrepartie, leurs utilisateurs ont l'assurance d'utiliser un produit ayant fait l'objet de contrôles rigoureux en termes de qualité et de sécurité. Dans un monde où le nombre de variantes d'un produit donné augmente rapidement, BENOR est synonyme de sécurité, de clarté et de fiabilité.



L'année écoulée s'est avérée difficile pour tout le monde. La conscience de l'importance de la famille et des amis s'est accrue d'autant plus, comme celle d'une bière fraîche ou de frites maison au restaurant. Les rares moments de liberté sont devenus autant que possible des moments de qualité dont il faut profiter pleinement. La conscience de la qualité n'a pas seulement grandi dans le domaine social. Les Belges ont massivement investi dans la rénovation et la construction pendant leur temps libre et ont réalisé que les produits de qualité n'étaient plus un luxe, sans toutefois être une évidence. BENOR a tâché d'aider les Belges dans leur quête de qualité et a l'intention de continuer de la sorte ces prochaines années. Malgré cela, BENOR reste surtout prisée par les utilisateurs finaux publics, qui ont toujours apprécié le rôle de BENOR à sa juste valeur, malgré la pandémie. Il convient maintenant de confirmer jour après jour ce statut que BENOR a acquis auprès de ses utilisateurs et le prestige qui s'y rattache, ce à quoi aspirent également les membres.

En 2020, l'objectif était une fois de plus de créer une marque qui conserve sa pertinence dans les années à venir. L'écologisation de BENOR et la réduction des charges administratives et l'intégration de nouveaux produits étaient à l'ordre du jour. L'avenir de la marque est ainsi garanti.

Le présent rapport d'activités doit nous permettre de clarifier de manière simple et concise les réalisations accomplies au sein de BENOR durant l'année écoulée. Les activités et la promotion sont abordées dans le présent rapport afin que le lecteur ait une idée concrète des dossiers spécifiques traités.



Promotion

Lancement Benor i3

La marque BENOR i3 a été lancée fin 2019. Une conférence de presse a suivi afin de mettre en évidence des dispositifs anti-effraction tels que des portes d'entrée, éléments de façade et de la quincaillerie de porte et de fenêtre. Les produits BENOR i3 sont testés et certifiés comme étant capables de résister pendant au moins trois minutes aux tentatives d'effraction. Vous trouverez ci-dessous des images et une dernière impression de cette conférence de presse. Dans le prolongement du lancement de la marque BENOR i3, les produits certifiés ont fait l'objet de publicité l'année dernière.

















Un concours photos avait été organisé en 2020. Le gagnant avait remporté un bon de 5.000 euros TVAC à valoir sur présentation de factures pour travaux de construction ou de rénovation. Le concours BENOR a été officiellement clôturé le 19 décembre 2020. La photo représentant suffisamment la marque BENOR et ayant recueilli le plus de likes a remporté le concours. Les statistiques montrent que BENOR a ainsi attiré 20 000 visiteurs sur sa page, avec une moyenne de 3 minutes et 38 secondes passées sur la page.

BENOR CONCOURS PHOTO

COMMISSION D'AVIS TECHNIQUES DE LA CONSTRUCTION

Procédures pour le traitement des
plaintes, rapport du BUCP

Plate-forme d'accès unique pour les
données de certification



Le traitement des plaintes (BUCP)

Tout d'abord, il convient de signaler que les différents niveaux au sein de BENOR ont travaillé à la poursuite de l'amélioration de la procédure de plainte pendant l'année écoulée. Il est apparu que les plaintes étaient traitées, mais que la transparence pouvait varier fortement en fonction de l'organisme compétent. Une procédure de plainte plus centralisée devrait assurer une plus grande transparence. Le traitement d'une plainte quelle qu'elle soit, en particulier en cas de soupçon de non-conformité, nécessite des mesures d'examen individuel pour lesquelles il peut y avoir une certaine incertitude quant à l'effort et à la durée d'un tel examen.

L'objectif de l'asbl BENOR n'est pas de prendre à son compte les décisions de certification ou les examens de conformité, mais bien d'encourager les organismes à mettre au point une procédure claire, contrôlable et la plus économique possible. Les différentes Commissions d'Avis techniques ont examiné à plusieurs reprises comment cette procédure et cette transparence pourraient être réalisées. Chaque fois, le contenu de cette procédure de plainte a été examiné et les membres ont eu leur mot à dire pour la suite des développements.

Le traitement des plaintes (BUCP)

Les principaux changements apportés pendant l'année écoulée concernent la fourniture d'informations claires lors d'un dépôt de plainte par écrit, l'ajout d'un accusé de réception dans les trois jours, les informations transmises à l'OCI par le plaignant au sujet du caractère urgent éventuel, la clarification du fait que les accords initiaux couvrent également des prestations supplémentaires, la notification immédiate de la recevabilité par l'OCI et enfin l'engagement de moyens au nom de l'OCI d'examiner la requête dans les délais impartis.

Le document est presque prêt, mais les membres ont encore formulé des remarques concernant les modalités de paiement et l'exactitude juridique lors des Commissions d'Avis techniques et des Conseils d'administration.

Par conséquent, la décision a été prise de mettre le document en application de manière provisoire. Les prochains Conseils d'administration et Commissions d'Avis techniques détermineront dans quelle mesure BENOR supportera les frais de la procédure.

Par ailleurs, un contrôle juridique du document sera demandé afin que la légalité du document soit tout à fait au point lors de l'entrée en vigueur officielle.



Plate-forme d'accès unique pour les données de certification

L'objectif visant à créer une plateforme d'accès unique a été en grande partie réalisé pendant l'année écoulée. Les différents membres avaient demandé une plateforme spécialisée permettant de vérifier si un produit est certifié ou non. Leur demande a été entendue. A l'avenir, cette plateforme garantira une méthode de travail normalisée et claire pour l'utilisateur et, parallèlement, un système clair et bien ordonné pour les fournisseurs.

L'application est pratiquement prête. Elle a sa propre fonction de recherche, mais renvoie également aux systèmes de recherche de différents partenaires. Le but est que le système permette au client de rechercher un produit et de préciser chaque fois un peu plus sa recherche afin de réduire le nombre de résultats.



Lancement d'un système de référence

BENOR Vert

La décision a été prise, pendant l'année écoulée, de lancer un système de référence « BENOR vert ». Un groupe de travail a été constitué, dont la tâche consiste à définir la suite du développement de ce système. Afin de définir les contours du système de référence « BENOR vert », le groupe de travail a décidé de réaliser une enquête afin de déterminer les attentes des maîtres d'ouvrage publics et privés. Cette façon de procéder permet de définir plus rapidement la finalité du système de référence vert et d'en évaluer la plus-value réelle. Concernant la finalité, une distinction peut être établie entre la poursuite d'une marque BENOR vert pure, appliquant des critères de durabilité pour tous les produits, et la recherche d'un certain nombre de produits qui recevraient un label supplémentaire de « BENOR vert ». L'intégration peut donc être un objectif, tout comme le développement d'un volet additionnel à la marque BENOR.

Réunions depuis la dernière Assemblée Générale

a. Conseil d'administration

- 30 novembre 2020
- 23 mars 2021

b. Commission d'Avis Techniques de la Construction

- 7 décembre 2020
- 8 mars 2021

c. Commission d'Avis Techniques de la Sécurité Incendie et Intrusion

- 1 avril 2021





Monsieur Meekels Paul, Président
Monsieur Maas Stef, Vice-président
Madame Wuyts Ilse
Monsieur Van de Velde Didier
Monsieur Velleman Bart
Monsieur Heyrman Carl
Monsieur Detemmerman Vincent
Monsieur Block Didier
Monsieur Gérard Alain
Monsieur Pire Alex
Monsieur Procès Michel

Monsieur Camerlynck Hervé
Monsieur Calozet Michel
Monsieur De Vylder Peter
Madame Van Loock Christel
Monsieur Van Loo Dirk
Monsieur De Blaere Benny
Monsieur Verhoyen Alain
Monsieur Redant Kris
Madame Ladang Caroline

Le Conseil d'administration

Membres de l'Assemblée Générale

Confédération Construction asbl

Organisatie van de Raadgevende Ingenieurs en engineeringbureaus (ORI)

Federatie van de Architectenverenigingen van België (FAB)

Fédérale Assurance

La fédération de l'industrie du béton préfabriqué (FEBE)

Fédération des industries extractives de Belgique (FEDIEX)

Fédération de l'industrie cimentière belge (FEBELCEM)

Fédération Belge de la Brique asbl

La Fédération du Béton Prêt à l'Emploi (Fedbeton)

Fereb Belgium

Producteurs belges des Matériaux de Construction (PMC)

BE-CERT

Organisme impartial de contrôle de produits pour la construction (COPRO)

Bureau de Contrôle technique pour la Construction (SECO)

Centre national de recherche scientifique et technique pour l'Industrie
Cimentière (OCCN)

Le Centre scientifique et technique de la construction (CSTC)

Centre de recherches routières (CRR)

Belgian Construction Certification Association (BCCA)

Institut interuniversitaire des Siliclaes, Sols et Matériaux (INISMA)

PROBETON

Association nationale pour la protection contre l'incendie et le vol (ANPI)

Organisation pour le contrôle des aciers pour Beton asbl (OCAB)

CERTIPRO

Association des Propriétaires de Réceptifs à Gaz comprimés liquéfiés ou
dissous (APRAGAZ)

Organisme de contrôle - Stockage de produits dangereux (CORCON BVBA)

Belgian Union of Certification and Attestation Bodies for Construction
Products (BUCP)



BENOR